

Le Président

Madame Marie-Claude BENAOUA

Objet : Débat Public – Projet de terminal méthanier au Verdon

Madame,

Je tiens tout d'abord à vous remercier de m'avoir fait part de votre avis.

Je vous précise qu'un débat public est une procédure administrative, encadrée par la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité qui permet aux citoyens de s'exprimer sur des projets d'aménagement ou d'équipement qui, par leur nature, sont susceptibles d'avoir des impacts sur l'environnement. Cette loi s'impose en effet aux projets d'intérêt national de l'Etat, des collectivités territoriales, des établissements publics et des personnes privées lorsqu'elles répondent à des critères énoncés par décret en Conseil d'Etat.

Le débat public n'est ni un lieu de décision, ni de médiation. Il a pour objectif de permettre la participation de la population au processus décisionnel le plus en amont possible. A l'issue du débat public et du compte-rendu établi par la Commission particulière, le maître d'ouvrage, ici 4Gas, aura 3 mois pour prendre sa décision quant à la suite qu'il entend donner à son projet : l'abandonner, le modifier ou le poursuivre.

Comme vous le savez, dix réunions publiques sont organisées du 1^{er} septembre au 14 décembre. Je souhaite vivement que vous puissiez participer à ces réunions de manière à ce que la Commission puisse recueillir votre avis. S'il ne vous était pas possible de vous déplacer, je vous rappelle que vous pouvez communiquer avec la Commission par courrier, par courriel ou en nous rendant visite dans nos locaux. Sachez que votre avis sera respecté et écouté.

Votre implication dans ce débat contribuera à lui donner son sens et sa dimension et ainsi à éclairer pleinement 4Gas sur la suite à donner à son projet.

Vous remerciant de l'intérêt que vous portez au débat public, je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de ma considération distinguée.



Le Président,
Louis-Julien SOURD